
COMITE SYNDICAL

9 FEVRIER 2001

Etaient présents :

Membres titulaires :

Monsieur Jean Michel COUVE, Député Maire de SAINT TROPEZ, Président du syndicat
Madame Florence LANLIARD, Maire du PLAN DE LA TOUR
Monsieur Pierre BERENGUIER, Maire de LA CROIX VALMER
Monsieur Jacques WASER, Maire de LA GARDE FREINET
Monsieur Bernard ROLLAND, Maire de SAINTE MAXIME SUR MER
Monsieur Jacques SENEQUIER, Maire de COGOLIN
Monsieur Henri-Paul GOY, Maire du RAYOL CANADEL
Monsieur Guy SAURON, Maire de LA MOLE
Monsieur Roger MUNOS, Adjoint au Maire de CAVALAIRE
Monsieur Gilbert TOUYON, Adjoint au Maire de LA MOLE
Monsieur Gilbert FREZIA, Adjoint au Maire de RAMATUELLE

Membres suppléants :

Madame Marie-Paule PELEPOL, conseiller municipal de SAINT TROPEZ
Madame Sylvie BRISSAUD, conseiller municipal de LA CROIX VALMER
Monsieur Alain REY, Adjoint au Maire de LA MOLE
Monsieur René GROSSO, Adjoint au Maire de COGOLIN
Monsieur Michel SUDER, Adjoint au Maire de SAINTE MAXIME SUR MER
Monsieur Lilian DOMBRY, conseiller municipal de LA GARDE FREINET

Secrétaire de séance :

Monsieur Lilian DOMBRY

Monsieur Jean Michel COUVE, Président, ouvre la séance à 15 h 15.

Le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2000 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

- **Débat d'Orientation Budgétaire :**

En application de la loi n° 92.125 du 6 février 1992, il est proposé au comité syndical de débattre sur les orientations générales du budget 2001.

Monsieur le Président précise qu'une demande de dotation complémentaire ne sera pas nécessaire et propose que la contribution des communes reste identique à celle de l'année 2000. Aucun commentaire particulier n'est fait sur ces propositions.

- **Remboursement de frais au Comité des Elus :**

Le Comité des Elus a participé à la création du Syndicat Intercommunal pour l'Elaboration du Schéma Directeur. Les dépenses qu'il a engagées lors de cette mise en place se sont élevées à 2 828,65 F. Il convient de procéder au remboursement de cette somme.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Il est précisé que monsieur Alain REY, Adjoint au Maire de LA MOLE et membre suppléant, ne prend pas part au vote ; le quorum pour sa commune étant atteint.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la loi S. R. U. et des modifications qu'elle impose, le marché conclu avec le bureau d'études CITADIA Conseils sera suspendu pendant la période de révision des statuts du syndicat et repris en cours d'année. Ceci se traduira par un allongement des délais d'exécution du marché. La quatrième tranche, service après-vente du schéma directeur, sera annulée ; le syndicat, alors pérenne, se chargera des opérations de révision du S. C. O. T.. L'avenant afférent, qui sera soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres et sur lequel comité syndical devra délibérer, est sans incidence financière.

Avant de clore la séance, monsieur Guy SAURON tient à remercier ses collègues pour leur soutien durant les épreuves qui ont marqué ses administrés et tout particulièrement monsieur Jacques SENEQUIER qui a recueilli les sinistrés.

Monsieur le Président lève la séance à 16 h 30.